

## 1. Déclaration préalable

### Déclaration de la FSU au CHSCT du 13 décembre 2018



Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous tenons à attirer votre attention, encore une fois, sur la situation vécue par les directrices et directeurs des écoles. Les responsabilités et les tâches liées à la direction d'école ne cessent de s'alourdir : mise en place des PPMS et des alertes attentat/intrusion, gestion des conflits et mise en œuvre d'actions de prévention, application des nouvelles réglementations d'encadrement des activités sportives, projets d'écoles, mise à jour de ONDE avec les CSP , ESCULAPE...etc...

Si les directeurs d'école peinent à répondre aux exigences de l'administration avec le temps de décharge insuffisant qui leur ait dévolu, c'est encore pire pour les chargés d'écoles qui ne bénéficient eux que de quatre jours annuels.

90 % des directrices et directeurs que nous avons rencontrés au cours de nos tournées d'écoles depuis la rentrée, disent avoir la sensation de travailler dans

l'urgence, déplorent que les tâches administratives aient pris le dessus sur le reste. Ils ne trouvent plus le temps d'impulser des projets au sein de leur école et s'interrogent sur l'application du protocole de simplification des tâches de direction.

La disparition des aides administratives n'a fait qu'amplifier cette situation et certains de nos collègues sont à bout.

Il y a donc urgence à améliorer la situation de la direction d'école, mais nous ne pouvons croire que cela peut passer par la création d'un statut hiérarchique à l'instar des chefs d'établissement du second degré, encore moins par la réorganisation territoriale des structures. Ce n'est pas en renforçant les positions administratives des directrices et des directeurs et en instaurant des relations managériales au sein des équipes que le ministre répondra aux difficultés posées.

Au contraire, les directrices et directeurs ont besoin de temps supplémentaire, d'une aide administrative pérenne et assurée par un personnel qualifié, d'une véritable simplification des tâches et d'une revalorisation de leur rémunération.

## 2. Médecine de prévention

Le médecin de prévention a fait 285 visites :

- 98 systématiques (5 de moins que l'an dernier)
- 164 à la demande (23 de plus que l'an dernier).

Deux nouveaux personnels de santé ont été recrutés pour compléter le travail du Dr Roux :

- Un médecin : Mme Françoise Martin-Gozard. Son activité s'étend sur la Haute-Loire, l'Allier et le Puy-de-Dôme.
- Un infirmier : Mr Vincent Roux.

### 3. Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

#### Procédure en cas d'agression d'un personnel

Une procédure à suivre en cas d'agression contre les personnels du 1<sup>er</sup> degré a été élaborée avec les DASEN, IEN, CPD, services juridiques, médical social et ISST. Ce document devrait être disponible sur les ENT rapidement. Il a le mérite d'écrire noir sur blanc le rôle de chacun, de l'agent agressé au Recteur en passant par l'IEN et le DASEN.

En cas d'agression, l'agent doit entre autres, alerter son IEN et remplir le registre SST. Selon la gravité, il peut également faire établir un certificat médical d'accident du travail, porter plainte, demander la protection fonctionnelle auprès du Recteur...

L'IEN doit apporter son soutien à l'agent, alerter le DASEN, proposer une déclaration d'accident de

service, établir un rapport précis, dissuader l'auteur de réitérer l'agression...

Le DASEN a la possibilité d'alerter le procureur. Le Recteur doit répondre aux demandes de protections fonctionnelles et a la possibilité d'interpeller le parquet s'il l'estime nécessaire...

### 4. Situations des écoles

#### → Registre Danger Grave Imminent (DGI)

##### > Blavozy

Un signalement Danger grave Imminent a été transmis concernant les travaux de l'école de Blavozy. Certaines collègues se sont inquiétées et ont saisi leur syndicat à juste titre.

Nous soulignons la réactivité de l'administration qui a pu constater rapidement que la mairie a su prendre toutes les précautions requises.

La FSU regrette cependant que cette saisie se soit faite sans dialogue au sein de l'équipe et qu'une pression ait été mise sur des personnels de l'école.

La FSU s'est également étonnée que les représentants du personnel FO contactent des directeurs sur leur portable sans autorisation alors que l'ensemble des organisations syndicales s'opposent à ce que l'administration les utilise.

##### > St Beauzire

Des travaux de rénovation ont été réalisés dans une partie de l'école. Pourtant l'autre partie de l'école est encore vétuste, malgré les alertes faites par la directrice auprès de la mairie. Les escaliers intérieurs ont été condamnés et les enfants doivent donc accéder à leur classe par un escalier de secours extérieur. Cependant l'ouverture de la porte ne pouvant se faire que de l'intérieur, la collègue est obligée d'utiliser cet escalier.

*L'IA indique qu'un rapport sera envoyé à la sous-préfète.*

La FSU a porté un avis voté à l'unanimité  
*Considérant la dangerosité pour les élèves et les enseignants de l'escalier et d'une partie des locaux, le CHSCT-D demande que les visites régulières préconisées par l'ISST dès 2015 soient appliquées afin de suivre au plus près l'évolution de la situation et des travaux.*

#### → Elèves hautement perturbateurs

##### > Ste Florine maternelle

L'enfant a une scolarisation adaptée 1h par matinée. Les collègues se questionnent quand même sur la forme que prendra la scolarisation de cet enfant.

*L'IA explique qu'il veut pouvoir apporter des réponses d'urgence dans ces cas qui se multiplient chaque année. Une réunion fin décembre devrait avoir lieu avec l'IA, la MDPH, l'ARS, l'ASE afin de pouvoir*

*répondre rapidement à nos collègues qui souffrent au quotidien et trouver une solution adapté pour chaque enfant.*

##### > Lempdes

Deux élèves hautement perturbateurs. La situation perdure mais n'évolue pas.  
*L'IEN assistera aux équipes éducatives.*

## 6. Charge de travail des directeurs

Tous les syndicats ont été unanimes pour dire que la situation dans laquelle sont plongés actuellement les directeurs ne fait qu'empirer. La FSU a fait un rappel du mal être des directeurs et de la surcharge de travail qui leur incombe. (cf déclaration préalable)

*L'IA entend mais ne trouve pas de solutions mis à part regrouper un maximum les directions de petites écoles pour n'en faire qu'une.*

La FSU s'oppose aux regroupements d'école qui entraîneraient des suppressions de postes et un éloignement physique des directeurs. Celui-ci entraînerait également des difficultés supplémentaires. Par ailleurs, les directeurs de grosses écoles se sentent tout autant concernés par cette surcharge de travail et cette réponse de l'IA n'apporte aucune solution efficace.

Avis voté à l'unanimité

*Nous vous alertons sur l'augmentation de charge de travail des directeurs/directrices, des responsabilités grandissantes, une asphyxie liée au manque de temps, un manque de reconnaissance, un manque de moyen... Il est urgent de se pencher sur ces fonctions qui incombent trop souvent à de jeunes collègues qui n'ont d'autres choix.*

*Précisons que le travail des directeurs d'école au-delà de la simple inscription des élèves dans l'établissement s'est beaucoup complexifié. Toutes les tâches incombant au directeurs/directrices influent fortement sur l'organisation de leur travail d'enseignement, sur leur vie privée, sur leur moral global, sur leur état de santé sans oublier le désintérêt que suscitent ces postes. Il est impératif de prendre en considération ces difficultés liées à leurs missions.*

*Le CHSCT-D se prononce pour l'augmentation des décharges de direction, une réelle amélioration financière (100 points d'indice pour tous), pour une aide administrative pour chaque directeur avec un emploi statutaire de la fonction publique, pour la tenue de toutes les réunions sur le temps scolaire avec un remplacement par un titulaire remplaçant, pour le transfert de la responsabilité du PPMS aux mairies dans le cadre du plan communal de sauvegarde*

*Le CHSCT-D se prononce contre le projet de la loi Blanquer de création d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique. »*

## 7. PPMS

L'administration indique qu'un autre exercice confinement aurait lieu sans avoir prévenu au préalable les directeurs d'écoles.

Nous avons rappelé à l'administration que prévenir les collègues via le téléphone portable n'était pas une solution fiable pour plusieurs raisons : problèmes de réseaux, portables éteints, les directeurs ne regardent pas leur portable à longueur de journée...

De plus quid des collègues non présents dans l'école (sorties sportives, cinéma...) ? Quid des intervenants (RASED, UPE2A) qui sont devant l'école durant le confinement ? Et qu'en est-il des personnels de mairie ? Qui doit les prévenir ?

Autant de questions auxquelles l'administration n'a pu apporter de réponses claires.

Il faut donc réfléchir à un autre système d'alerte.

*L'administration admet que cet exercice est perfectible et qu'une réflexion est faite sur ce sujet.*